



Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 5 août 2011

Présents : DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, JACQUET Michel, MANTEL Cécile (en partie).

Excusés : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, SCARSI Claude, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur valide les PV des Bureaux Directeurs des 1^{er}, 8 et 15 juillet 2011.

Domaine sportif

Le Président Joël DELPLANQUE informe les membres du Bureau Directeur de l'évolution programmée par l'EHF en ce qui concerne l'organisation des Coupes d'Europe masculines pour la saison 2012-2013 avec la réduction du nombre des compétitions européennes résultant de la fusion de la Coupe des Coupes (C2) et de la Coupe de l'EHF (C3). En conséquence, le nombre de places dont dispose la France en Coupes d'Europe passera de 5 actuellement à 4. Les nouvelles règles de qualification, dont la définition relève de la FFHB sur proposition de la LNH, seront soumises à un Bureau Directeur dans les prochaines semaines. Des évolutions de même nature devraient toucher les compétitions féminines dès la saison 2013/2014 suivante.

Joël DELPLANQUE informe le Bureau Directeur des formules mis en place lors des compétitions de jeunes durant cet été qui utilisent de plus en plus la formule « KO » à partir des 1/8 de finales. Il s'agira d'en faire le bilan avec la DTN à l'issue de l'été.

Domaine réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article 1.5 des règlements généraux, le Bureau Directeur valide :

- Le Règlement particulier de la Handball ProD2 pour 2011/2012, tel qu'adopté par l'assemblée générale de ProD2 du 24 juin 2011,
- Les règlements 2011/2012 concernant la LFH (règlement particulier, règlement médical, règlement de la coupe de la Ligue féminine et le nouveau règlement marketing/communication), tels qu'adoptés par l'assemblée générale de la LFH du 23 juin 2011.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale de la FFHB des 15 et 16 avril 2011 concernant la feuille e match électronique, puis aux échanges tenus lors du Conseil d'Administration du 10 juin 2011, le Bureau Directeur valide la rédaction définitive de l'article 98 des règlements généraux en vigueur en 2011/2012.

De même, suite aux décisions de l'Assemblée Générale de la FFHB des 15 et 16 avril 2011, le Bureau Directeur valide les rédactions définitives du Règlement général des compétitions nationales et des Règlements particuliers des compétitions nationales (D2F, N1 à N3F, N1M à N3M, coupes de France M et F départementales, régionales et nationales).

A cet égard, suite au premier bilan réalisé par la COC nationale, Joël DELPLANQUE informe le Bureau Directeur des réflexions en cours sur les finalités nationales N2, N3 masculines et N1, N2 et N3 féminines (communément appelées finalités « métro / outre-mer »). Il souhaite qu'une large consultation s'engage en CPL, CPC et assemblée des ligues Ultramarines autour de la proposition de la Pascal BAUDE et de la COC nationale. Son objectif affiché est que l'évolution de la formule de compétition soit opérationnelle dès la fin de saison 2011/2012 à venir.

Enfin, le Bureau Directeur valide la rédaction définitive des Dispositions concernant l'arbitrage, suite aux évolutions liées à la feuille de match.

S'agissant des discussions en cours avec la LNH et les arbitres du G1 pour le fonctionnement sur les compétitions de LNH, celles-ci feront l'objet d'un additif.

Domaine événementiel et marketing

Jean-Pierre FEUILLAN rend compte au Bureau Directeur de l'organisation des rencontres Senior A féminines France/Norvège à Toulon et Nîmes, qui représentent une belle réussite à cette période estivale et prouve notre capacité à organiser de tels événements. Le Bureau Directeur adresse ses félicitations aux deux ligues organisatrices ainsi qu'à l'ensemble des intervenants sur ces manifestations.

Le Bureau Directeur en profite pour faire le point sur les rencontres des équipes de France féminine et masculine qui doivent avoir lieu en France lors de la prochaine saison.

Sur proposition de Jean-Paul DEMETZ, le Bureau Directeur valide à l'unanimité les tarifs billetterie pour Bercy 2012 : 40€ pour les places Carré Or, 30€ pour le grand public et un tarif préférentiel de 20€ pour les Ligues, Comités et Clubs pour toute commande avant le 15/11/2011.

Par ailleurs, Jean-Pierre FEUILLAN fait le point sur le domaine du marketing, en rappelant la prise de service au 1^{er} août d'un nouveau responsable marketing, Cédric POUTHIER, et en insistant sur les chantiers que la FFHB doit ouvrir pour renouveler un nombre important de contrats dans les deux années à venir.

Domaine administratif

Michel JACQUET rend compte au Bureau Directeur de l'état des procédures de contrôle dont fait actuellement l'objet la FFHB. La réponse à adresser l'URSSAF pour le 15 septembre et les évolutions rendues nécessaires dans le fonctionnement fédéral seront présentées lors d'une prochain Bureau.

Cécile MANTEL, en l'absence de Jacques BETTENFELD, fait le point sur les procédures de conciliation en cours devant le CNOSF et sur les recours internes contre des décisions de CMCD nationale, régionale ou départementale.

Le Bureau Directeur valide les dernières conventions proposées par la Commission Nationale des Statuts et de la réglementation, à l'issue de sa réunion du 22 juillet. Elles concernent :

1. Le renouvellement de la Convention pour la N3M de l'ENTENTE TROYES AUBE CHAMPAGNE et l'ASPTT de TROYES.
2. Une nouvelle convention entre les clubs ENTENTE TROYES AUBE CHAMPAGNE et HBC SAVINO CHAPELAIN pour les moins de 18 ans masculins.

Le Président Joël DELPLANQUE informe les membres du Bureau Directeur de son calendrier pour le début de la prochaine saison 2011-2012. Le principe d'une réunion physique en septembre est adopté par le Bureau Directeur compte-tenu de l'importance de certains dossiers dont le Bureau Directeur doit se saisir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général